



**SECURITE DE LA
VOIE COMMUNALE
MURS DE
SOUTÈNEMENT
BERGERIE
Attribution du
marché**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/23

L'an deux mil dix-huit, le quinze mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 avril 2018

PRESENTS : MM. Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Guy BERARD, Roger GIRAUD, Delphine MIALON, François PINATEL, Daniel VIN

EXCUSES : Florence GONON (pouvoir à Gilbert MICHEL)

Secrétaire de séance : Hugues BEAUME

Vu le Code des marchés publics, et notamment l'article 28 relatif à la passation des marchés publics en procédure adaptée,

Vu la délibération n°2017/27 du 07 avril 2017 autorisant le lancement de la procédure adaptée pour la construction d'une paroi clouée,

Vu la consultation des entreprises lancée le 7 février 2018 avec remise des offres fixée au 23 mars 2018 à 16h00,

Vu les offres réceptionnées et ouvertes par le pouvoir adjudicateur au nombre de deux (2),

Vu le rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre au regard des critères de sélection des offres,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre réunie en date du 25 avril 2018,

Vu que la maîtrise foncière n'est pas acquise à ce jour pour permettre la réalisation de la tranche optionnelle,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

DECIDE de passer avec l'entreprise CLIVIO, sise ZA sur le Jura 25690 AVOUDREY, un marché pour la réalisation de travaux de sécurisation des abords de la bergerie communale, pour un montant HT de base de 49 530,10 € HT, soit 59 436,12 € TTC,

DECIDE de n'affermir que la tranche de base, la maîtrise foncière n'étant pas acquise pour permettre la réalisation de la tranche optionnelle,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché ci-dessus indiqué et toutes les pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

